

91



L'AFFÛT

N° 145
Mars 2021

Actualités

Page 4

La maladie d'Aujeszky

Page 6

Tableaux de chasse

Ongulés sauvages Page 8

Photo : Jean-Pierre Leger

Bulletin de liaison de
l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Essonne



**Armes - Vêtements - Munitions - Accessoires
Coutellerie - Affûtages
Atelier**

Stéphane Magot, armurier diplômé de l'école de Liège vous accueillera pour vous renseigner, réparer et vous orienter dans vos choix pour la pratique du tir et de la chasse.

***Vous y retrouverez des grandes marques comme :
BROWNING, WINCHESTER, NUM'AXES, FAIR, RIZZINI,
AIGLE, LE CHAMEAU, GARMIN, SOMLYS, TUNET***

95 bis rue Saint Jacques - 91150 ÉTAMPES - Tel : 01.69.92.74.86
du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h
Samedi 9h30 - 12h30 et 14h - 18h

Publication trimestrielle
des Chasseurs
de Grand Gibier de l'Essonne

« L'espère ! Quel joli nom pour désigner l'affût, l'attente du chasseur embusqué, et ces heures indécises où tout attend, espère, hésite encore entre le jour et la nuit. L'affût du matin un peu avant le lever du soleil, l'affût du soir au crépuscule. »

Alphonse Daudet
Les lettres de mon moulin



N° 145
Mars 2021

Sommaire :

Actualités.....	4
Brèves.....	5
La maladie d'Aujeszky.....	6
Tableau de chasse Ongulés sauvages 2019-2020 en France.....	8
La MOA, qu'est ce que c'est ?	11
Prélèvements Essonne 2020/2021 ...	12
Notes de lecture.....	14
Le coin des annonces.....	15
La boutique	15

**Association Départementale des
Chasseurs de Grand Gibier de
l'Essonne**

Siège Social :

4 Chemin des Bergers
91410 Roinville sous Dourdan
Président : Jacky Martin

Le contenu de cette publication ne peut être reproduit sans l'autorisation de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Essonne. Les opinions émises n'engagent que leurs auteurs

Comité de rédaction :
Jacky MARTIN,
Christian CAMPION,
Dimitri FILOMENKO
François LASERSON
Jean-Richard SALMON
Serge TAUZIN

L'AFFÛT



Le mot du président

Dans ce 21^e siècle, notre société évolue chaque jour et nous sommes de plus en plus confrontés à des faits divers violents qui dépassent les mesures.

Les réseaux sociaux, dont sont accros bon nombre d'entre nous, notamment les plus jeunes mais aussi parfois des personnes plus âgées qui pourtant, par expérience devraient faire preuve de plus de retenue, révèlent souvent la face cachée des individus. Ils exacerbent la violence des mots et des images et derrière leurs écrans, certains se lâchent et provoquent des secousses sociales qui amènent parfois les esprits les plus faibles jusqu'au meurtre. Pour preuve, les derniers événements survenus dans notre département, une collégienne assassinée, des rixes de rues à main armée, on ne compte plus les dérives provoquées par ces cancrs que sont les relations Internet.

Dans le même registre, les chasseurs qui exposent leurs tableaux de chasse sanguinolents sur la toile, sans se soucier de l'effet néfaste provoqué par ce genre d'images sur une population déconnectée de la nature, desservent la noblesse de la chasse, celle des chasseurs natura-

listes, qui ne se contente pas d'exposer des tableaux mirifiques.

Habitué à consommer viandes et poissons sous cellophane, le non-chasseur, élevé à la sauce Bambi, oublie que pour manger, il faut tuer et que la nature, par essence est cruelle.

Dans ces conditions, on ne peut s'étonner que le chasseur soit considéré comme un tueur assoiffé de sang, dont certains préféreraient sa mort plutôt que celle du lapin, (selon Chantal Goya).

Comment changer cette image ? En commençant par faire un peu de ménage chez soi et en s'abstenant de partager ces images de fin de chasse. Ne suffit-il pas d'informer en disant X animaux ont été prélevés, de la venaison a été offerte aux personnes âgées, à une association ou bien des terrines de sangliers seront dégustées entre amis ?

Il n'est pas question de vouloir refaire le monde, mais de temps en temps, une vraie prise de conscience serait salutaire...

Jacky Martin



Les activités de formation et de tir

Que de difficultés pour organiser nos activités de formation 2021 ! Coincés entre le couvre-feu à 18 heures et la perspective de plus en plus précise d'un confinement le week-end, voire la semaine en Île de France, voici à nouveau de graves menaces sur le bon déroulement de nos activités.

Notre programme du BGG est prêt, et la soirée d'information prévue initialement le 15 janvier a été reportée au samedi 20 mars, à partir de 14h30, à la Maison de la chasse de Boutigny sur Essonne.

Sanglier courant

Le stand est ouvert le premier week-end de chaque mois à partir de 9 h et jusqu'à 12 h.

Comme la saison dernière, les inscriptions sont prises par mail ou téléphone auprès de Thérèse Rigolet, therese.rigolet@orange.fr ou 06 85 57 23 38.

Ces pré-inscriptions sur 3 tranches d'horaires 9h-10h, 10h-11h et 11h-12h permettent un passage plus fluide des tireurs sur les pas de tir. Bien entendu, les tireurs, non inscrits au préalable, pourront tout de même s'enregistrer sur place. Ils seront intercalés entre les pré-inscrits dans la mesure des disponibilités.

Samedi 3 avril

Dimanche 4 avril

Samedi 1er mai

Dimanche 2 mai

Samedi 5 juin

Dimanche 6 juin

Samedi 3 juillet

Dimanche 4 juillet

Samedi 31 juillet

Dimanche 1er août

Samedi 4 septembre

Dimanche 5 septembre

Cette séance d'information, particulièrement intéressante pour les candidats, nous permettra d'évaluer avec plus de certitudes l'opportunité de poursuivre ou non cette session 2021.

Tout dépendra du nombre de candidats intéressés par une formation qui devrait se dérouler essentiellement à distance, du moins lors des premières semaines.

Nous croisons les doigts pour un horizon éclairci lors des prochaines semaines !

Pour tout renseignement complémentaire :

Dimitri Filomenko

06 98 86 25 02

dimitri.filomenko@gmail.com

Question N° 7



A partir de quel poids minimum une laie peut-elle être gestante ?

A - 30 - 35 kg

B - 40 - 45 kg

C - 50 - 55 kg

D - 60 - 65 kg

Pour de simples raisons météorologiques, La journée de formation tir a été reporté à une date ultérieure. Elle est reprogrammée le 10 avril, à moins que d'autres événements ne viennent contrecarrer cet objectif.

Quant à la formation forêt-gibier, prévue le 24 avril, il reste encore quelques places, vous pouvez donc continuer à vous inscrire auprès de François Laserson : 06 07 51 41 09 laserson@wanadoo.fr

Dernière minute ! Les annonces de 3ème confinement du 17 mars remettent en cause tout notre programme. D'autres informations seront diffusées prochainement.

Cotisations 2021

Un bulletin d'adhésion est joint à ce numéro. Nous vous remercions d'effectuer le renouvellement de votre cotisation sans remettre au lendemain.

Nous vous remercions de votre soutien et vous faciliteront le travail de Thérèse Rigolet, notre trésorière.

Il est également possible d'adhérer ou de renouveler en ligne sur notre site à partir du lien suivant :

<http://www.ancgg.org/ad91/> «Rubrique adhésion»

Assemblée Générale

L'assemblée générale de l'ADCGGE aura lieu le dimanche 20 juin à partir de 10 heures, à la maison de la chasse de Boutigny sur Essonne.

Les adhérents à jour de cotisation sont invités pour cette occasion. L'AG sera suivie d'un apéritif et du barbecue traditionnel.

Inscriptions auprès de François Laserson : laserson@wanadoo.fr

06 07 51 41 09

Brèves

Affaire Pilarski : les chiens de chasse sont innocents !

Nous voici arrivés presque à la fin d'une histoire très pénible dans laquelle des chiens de meute ont été injustement accusés. Vous vous souvenez certainement de cette jeune femme nommée Élisabeth Pilarski, retrouvée morte en forêt le 15 novembre 2019 par suite de morsures, alors qu'elle promenait Curtis, le chien de son compagnon.

Cette histoire avait été le prétexte d'un invraisemblable déchaînement de violences verbales et d'accusations à l'encontre des chasseurs et de leurs chiens, car une chasse à courre avait eu lieu le même jour dans la même forêt. Pour beaucoup de gens, les chiens de chasse étaient donc forcément coupables, et des flots d'insultes et d'invectives se sont déversés sur les chasseurs. Comme d'habitude, des extrémistes ont tenté d'instrumentaliser ce drame pour faire interdire la chasse à courre*1.

À l'automne 2020, la justice rendit public le rapport d'expertise demandé à deux vétérinaires, qui concluait que « le chien Curtis est l'unique auteur des morsures ayant causé le décès » et écartait la thèse selon laquelle Curtis aurait défendu la victime contre les chiens de chasse. Quelques jours plus tard, les résultats des analyses génétiques confirmaient que le chien Curtis est le seul responsable de la mort de la jeune femme. Le procureur indiquait alors que « les expertises se rejoignent et tendent à démontrer l'implication exclusive du chien Curtis dans les morsures ayant entraîné la mort de Madame Pilarski, sa maîtresse, sans qu'aucun élément ne permette de mettre en cause les chiens appartenant à l'équipage de vénerie ».

Très logiquement, le propriétaire du chien Curtis vient d'être mis en examen et placé sous contrôle judiciaire, « pour avoir par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de prudence ou de sécurité [...] involontairement causé la mort » de sa compagne.

Élément aggravant, le procureur avait déjà indiqué que le chien Curtis avait « fait l'objet d'un dressage au mordant, forme d'apprentissage interdite en France et pouvant relever d'actes de maltraitance animale, de nature à abolir toute capacité de contrôle ou de discernement ». De plus, ce chien serait « un Américain Pitbull Terrier, provenant d'un élevage des Pays-Bas et introduit illégalement en France par son acquéreur ».

Sur le plan juridique, la mise en examen du propriétaire du chien devrait déboucher sur un renvoi en correctionnelle. Il risque jusqu'à trois ans de prison pour homicide involontaire. Pour nous, chasseurs, cette triste affaire est donc terminée, mais elle est pleine d'enseignements.

Tout d'abord, le fait que les chasseurs (ici leurs chiens, mais c'est pareil !) font figure de « coupable idéal » pour une partie de la population, et qu'on peut impunément les accuser de tout et n'importe quoi, au mépris des évidences les plus flagrantes. Et qu'on peut, toujours aussi impunément, cracher sa haine à leur égard. Il y a là un préjudice évident, qui ne sera certainement pas indemnisé.

Ensuite, le refus du réel. Car malgré les conclusions des experts et les analyses génétiques qui ne laissent aucune place au doute, et malgré les affirmations du procureur, certains continuent d'affirmer envers et contre tout que le chien

mordeur est innocent, il y a même une pétition pour sa « libération » ! Il faut aller sur les réseaux sociaux pour lire ces commentaires surréalistes, par exemple sur la justice qui serait vendue à ces « nantis de chasseurs » ...

Dernière précision : alors que cette affaire a fait la une des médias lorsqu'il s'agissait d'accuser les chiens de chasse, vous ne verrez probablement pas beaucoup de journalistes annoncer dans les mêmes gros titres que, finalement, les chiens de chasse sont innocentés ...

**1 Comme le dit très bien Antoine Galon, de la Société de Vénerie : « Les allusions que l'un (Hugo Clément) a pu faire et les accusations que l'autre (Rémi Gaillard) a portées sont particulièrement gênantes et indignes. Légalement, elles discréditeront durablement ces personnes au sujet de la chasse. On ne peut pas prendre la parole comme ils l'ont fait sur le sujet de la chasse sans que leur propos soient durablement entachés ».*

F.L

Le calendrier 2021/2022 de l'ADCGGE est paru.

Le nouveau calendrier de l'association est paru, comme chaque année, on y trouve les dates d'ouverture du stand au sanglier courant, ainsi que les dates du Brevet et celle de l'assemblée générale.

Le calendrier est joint dans l'enveloppe de ce numéro de l'Affût, mais il vous est toujours possible d'en demander pour distribution dans vos sociétés de chasse.

La demande doit être effectuée auprès de*2 :

Éric Carrillo (06 85 47 62 98) ou e.carrillo@orange.fr

**2 Enlèvement possible au stand de tir*

La maladie d'Aujeszky ou pseudo-rage

La maladie d'Aujeszky ou pseudo-rage est une maladie infectieuse, d'origine virale de type herpès. Très contagieuse, elle touche particulièrement le porc et le sanglier. Ce n'est pas une maladie récente, comme la Covid 19, puisqu'elle a été identifiée en 1902 par un vétérinaire hongrois, qui lui a donné son nom.

Lorsqu'un porc ou suidé est infecté, il reste porteur du virus à vie et le transmet à ses congénères par sa salive, ses sécrétions nasales et génitales. Chez les porcins, les symptômes sont variables, allant de problèmes respiratoires légers à graves, en passant par des troubles neurologiques ou des troubles de la reproduction. Le taux de mortalité est relativement faible chez les adultes (2%).

Un vaccin existe et dans les années 80, une large campagne de vaccination a permis de maîtriser la maladie. Depuis la vaccination a été interdite afin de permettre l'identification de nouveaux foyers d'infection sans nuire à l'efficacité des tests.



Photo: Chien-de-chasse-@fict

La maladie d'Aujeszky n'est pas une zoonose, elle est non transmissible à l'homme, cependant elle peut exceptionnellement toucher les carnivores et les ruminants. Cette possibilité plane sur nos chiens de chasse, en particulier les chiens en contact des sangliers. Il s'agit de cas relativement rares, mais malheureusement toujours mortels et aucun traitement n'existe actuellement pour cette maladie.

Les signes cliniques chez le chien sont avant tout nerveux. L'incubation est courte (2 à 6 jours). Les premiers signes sont des modifications soudaines du comportement. Le chien est abattu, inquiet, agressif. Ces modifications comportementales peuvent être confondues avec celles de la rage, d'où le nom de pseudo-rage, donné à cette maladie. Très vite des démangeaisons très intenses apparaissent de façon pratiquement systématique. Elles se localisent la plupart du temps au niveau de la tête.

L'infection évolue très rapidement vers une paralysie du pharynx, responsable de troubles de la déglutition et de salivation intense. Une paralysie partielle, puis une paraplégie précèdent de peu la mort de l'animal qui survient généralement en 48 heures.

Bien que sporadique en France, la maladie apparaît ici ou là et des cas ont été signalés en Dordogne en 2019 et dans l'Allier en 2020, notamment dans 4 élevages de sangliers, qui auraient été contaminés par des congénères sauvages, par simple contact à travers les clôtures, (tiens,



Photo: Arnaud Freminet

les élevages existent encore et quatre dans le même département, c'est insensé !). Evidemment, comme le prévoit la loi, tous les animaux de ces élevages ont été abattus.

Plus récemment, un important foyer de maladie a été confirmé en forêt domaniale dans le département de l'Aube, en limite de la Haute-Marne. Environ 7 ou 8 chiens auraient été infectés et seraient déjà morts.

Comment prévenir la maladie ?

La France est considérée comme indemne de cette maladie en élevage porcin mais le virus circule toujours chez les sangliers. Ainsi, une étude menée sur les sangliers sauvages entre 2000 et 2004 a démontré que, sur le territoire national, en moyenne, 6% des animaux de plus d'un an sont porteurs du virus.

Les risques principaux sont l'ingestion de viande ou de viscères contaminés et le contact sanguin avec un animal atteint de la maladie.

Les chiens de chasse sont bien sûr les plus exposés. Il est par ailleurs décon-



seillé de nourrir les chiens avec de la viande de porc ou de sanglier dont l'origine est incertaine et non contrôlée. Par conséquent, il est fortement recommandé de ne pas laisser les chiens consommer des viscères sur les animaux éventrés ou de mordre ni lécher les sangliers prélevés à la chasse, notamment dans la zone de la blessure, le risque serait trop grand pour nos auxiliaires canins.

Les veneurs pratiquant les vautraits (vènerie du sanglier) auraient grand intérêt à ne pas effectuer la curée à l'issue de la chasse, ils prendraient, a

coup sûr, de grand risques avec cette pratique.

Enfin, en cas de décès d'un chien, pour tenir compte de symptômes très proches, la législation exige qu'une recherche de rage soit systématiquement effectuée et que toutes les personnes entrées en contact avec l'animal soient répertoriées.

Amis chasseurs, conducteurs de chiens en Essonne ou ailleurs, soyez prudents, rappelez vous qu'il n'y a aucune possibilité curative et que l'issue est fatale dans tous les cas.

J. M




DIFFUSEZ

SOIGNEZ VOTRE IMAGE
SUR TOUS LES NOUVEAUX
SUPPORTS

IMPRESSION NUMERIQUE

Création / Photocopie / Catalogues / Brochures / Reliure / Plaquettes / Dépliants / Flyers
Étiquettes / Tirages photos / Affiches / Bâches / Banderoles / Enseignes
Kakémonos / Calicots / Lettrages adhésifs / Habillages de véhicules

serePR
numeric

Toutes nos réalisations sur www.serepro.fr / 
5, rue Antoine Laurent de Lavoisier 91410 DOURDAN
01 64 59 97 87- serepro@wanadoo.fr

Tableaux de chasse ongulés sauvages, saison 2019-2020 en France*

L'OFB (Office Français de la biodiversité) a fait paraître dans sa revue "Faune Sauvage" N° 327 du 3^{ème} trimestre 2020, une étude sur les prélèvements des ongulés sauvages en France, pour la saison 2019-2020.

Cette étude, extrêmement intéressante, comprend l'ensemble des espèces d'ongulés sauvages. Pour l'Affût, nous ne reprendrons que les espèces présentes dans notre département, cerfs, chevreuils, sangliers et nous omettrons volontairement les daims, trop peu représentatifs et les ongulés de montagne.



Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Pour le cerf élaphe, les prélèvements ne cessent de croître progressivement année après année. Pour cette saison, l'augmentation est de 5,5 % par rapport à la saison précédente, avec un taux de réalisation national de 69,6 %.

Les prélèvements sont supérieurs à 1 500 cerfs dans dix-huit départements et à 2 000 cerfs dans huit départements : l'Indre-et-Loire (2 438), le Cantal (2 293), le Loir-et-Cher (2 261), l'Indre (2 205), le Loiret (2 143), la Savoie (2 105), l'Ariège (2 058) et le Haut-Rhin (2 001).

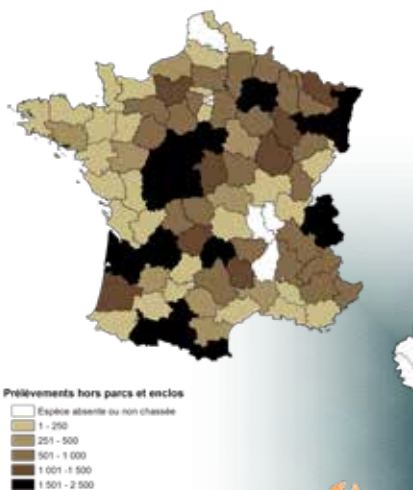
Le prélèvement national aux 100 ha boisés est de 0,39*1 cerf lorsque le calcul est fait sur les départements où l'espèce est chassée.

*1 Valeur calculée d'après les données de la BDForet_v2 de l'IGN.

	Attributions	Réalisations
Cerf	98 933	68 886
Chevreuil	697 690	586 797
Sanglier	-	809 992

Données issues du Réseau Ongulés sauvages OFB/FNC/FDC

L'Indre (1,9), l'Indre-et-Loire et la Vienne (1,5), le Cantal et l'Eure-et-Loir (1,4) ont les densités de prélèvement les plus élevées aux 100 ha boisés.



*Données issues du Réseau Ongulés Sauvages OFB - FNC - FDC

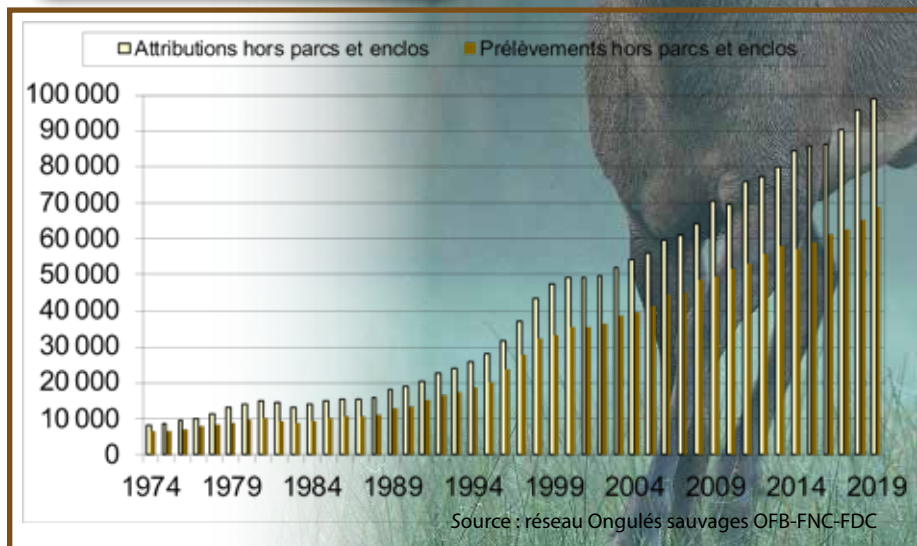
Total attributions : 98 933
 Total réalisations : 68 886
 Taux de réalisation : 69,6 %

Progression sur un an : + 5,5 %
 Progression sur 10 ans : x 1,3
 Progression sur 20 ans : x 1,9

Apparition (par rapport à la saison précédente) : la Somme.

En hausse (plus de 20 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : l'Ariège (+ 53 %), la Mayenne (+ 38 %), le Doubs (+ 37 %), l'Ille-et-Vilaine et la Haute-Saône (+ 31 %), le Morbihan (+ 29 %), l'Ain (+ 26 %), le Loiret et l'Essonne (+ 21 %).

En baisse (plus de 20 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Charente-Maritime (- 25 %) et l'Aveyron (- 20 %).



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC

Photo : Daniel Cahagne



Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Pour le chevreuil et pour la quatrième saison consécutive les prélèvements semblent avoir atteint une certaine stabilité, avec un taux de réalisation qui oscille entre 84 et 88 % selon les années..

Les prélèvements sont supérieurs à 10 000 chevreuils dans onze départements : la Moselle (16 518), la Dordogne (15 027), les Landes (14 866), le Bas-Rhin (14 013), le Cher (12 514), la Gironde (12 242), la Haute-Marne (11 910), le Loir-et-Cher (11 745), la Côte-d'Or (10 854), l'Indre (10 028) et le Loiret (10 005).

Le prélèvement national est de 1,07 chevreuil aux 100 ha totaux et de 3,29*1 chevreuils aux 100 ha boisés. Les plus fortes densités de prélèvement aux 100 ha totaux s'observent dans le Bas-Rhin (2,9), le Haut-Rhin (2,8), la Moselle (2,6) et la Haute-Marne (1,9).

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Lot-et-Garonne (+ 21 %), le Loiret et le Nord (+ 18 %), l'Aisne (+ 16 %), le Haut-Rhin (+ 15 %), la Mayenne (+ 12 %) et le Maine-et-Loire (+ 11 %).

En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Loire (- 20 %), la Meurthe-et-Moselle (- 14 %), les Pyrénées-Atlantiques et les Deux-Sèvres (- 13 %) et la Charente (- 12 %).

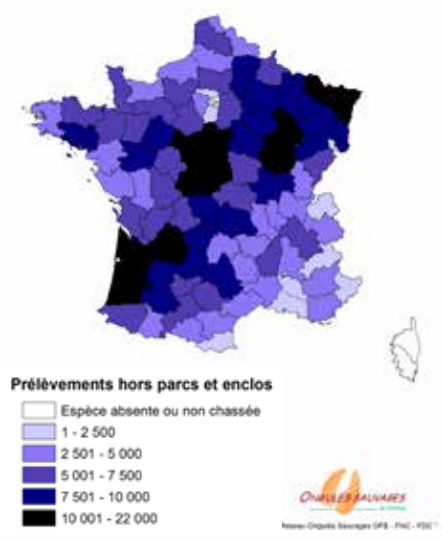
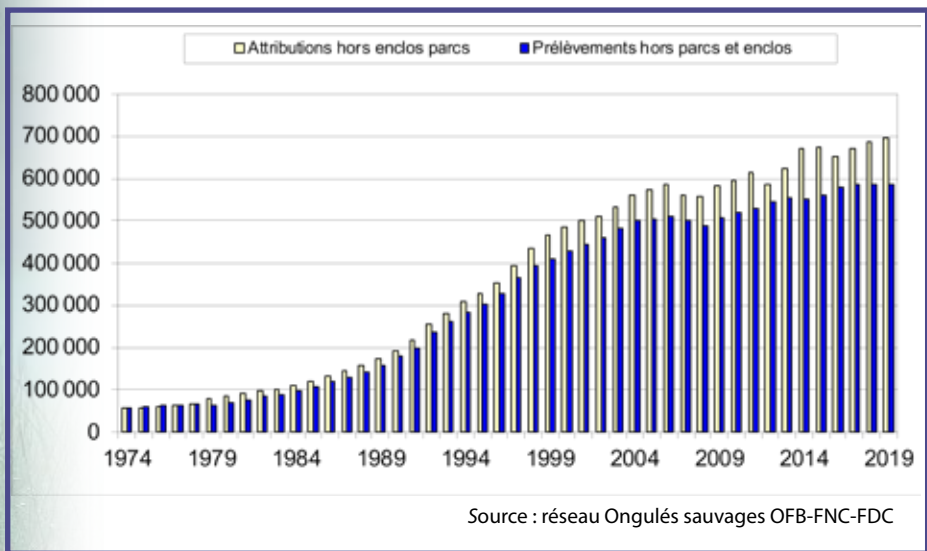
*1 Valeur calculée d'après les données de la BDForet_v2 de l'IGN.



Photo : Denis Avondès

Total attributions : 697 690
 Total réalisations : 586 797
 Taux de réalisation : 84,1 %

Progression sur un an : + 0,1 %
 Progression sur 10 ans : x 1,1
 Progression sur 20 ans : x 1,4





Le sanglier

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Pour le sanglier, avec une augmentation de 8,4 % par rapport à la saison précédente, les prélèvements dépassent pour la première fois la barre des 800 000 animaux.

Les prélèvements sont supérieurs à 15 000 sangliers dans dix-neuf départements et à 20 000 sangliers dans cinq départements : le Loir-et-Cher (27 667), la Moselle (27 600), le Gard (25 355), la Meuse (20 927) et l'Hérault (20 233).

Le prélèvement national est de 1,47 sanglier aux 100 ha totaux et de 4,55*1 sangliers aux 100 ha boisés.

Les plus fortes densités de prélèvements aux 100 ha totaux s'observent dans le Gard (5,0), la Moselle et le Haut-Rhin (4,4) et le Loir-et-Cher (4,3).

En forte hausse (plus de 30 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : les Hautes-Alpes (+ 45 %), la Drôme (+ 38 %) et le Vaucluse (+ 35 %).

En baisse (plus de 20 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : l'Eure-et-Loir et le Maine-et-Loire (- 21 %).

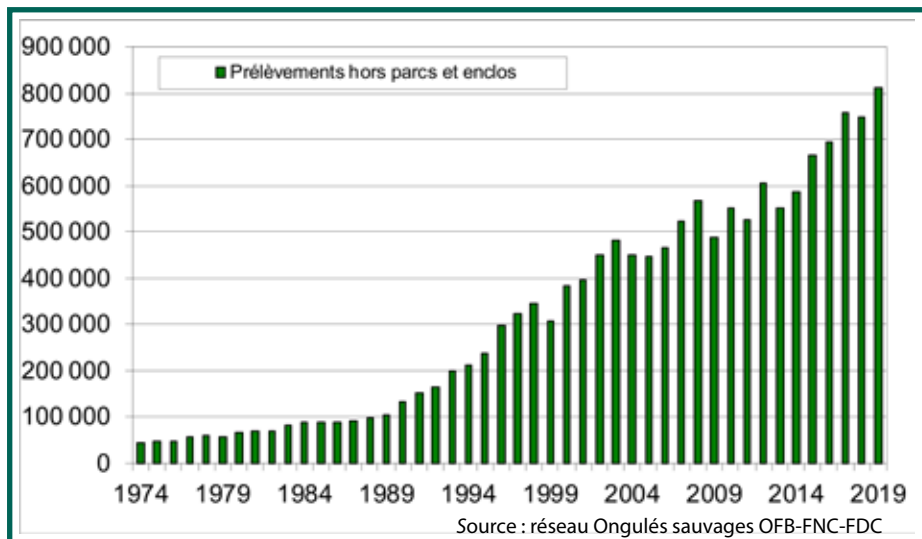
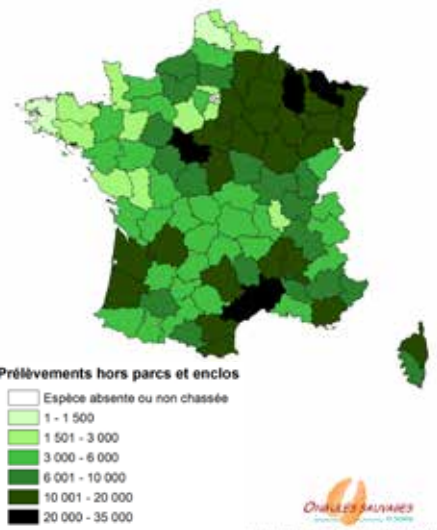
*1 Valeur calculée d'après les données de la BDForet_v2 de l'IGN.



Photo: Christian Marchal

Total réalisations : 809 992
Tableau départemental moyen : 8 617
Tableau départemental médian : 6 259

Progression sur un an : + 8,4 %
 Progression sur 10 ans : x 1,5
 Progression sur 20 ans : x 2,1



* Extrait du supplément à la revue Faune sauvage n°327 de juillet-septembre 2020, avec l'aimable autorisation de l'Office français de la biodiversité.

La MOA, qu'est ce que c'est ?

Jean-Richard Salmon, administrateur ADCGGE et moniteur de tir agréé par l'ANCGG, nous livre quelques éclaircissements bien utiles, lors de l'achat d'une arme et de l'optique qui lui sera associée.

En parcourant la presse, les armureries, les stands de tir, vous ne pouvez échapper au terme MOA...

Une carabine est « sub-MOA » ; vous pressentez qu'elle est bonne, voire excellente ! le prix est une bonne indication et peu de marques ont cette prétention.

Parallèlement, un point rouge, utilisé pour « nos belles battues gauloises » varie de 2 à 6 MOA, et là ce n'est pas la qualité ni la précision en tant que telle, c'est un choix, (donc un compromis), que vous devez assumer en solitaire.

Une lunette de tir, une fois les capuchons enlevés, présente des graduations marquées $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, ou $\frac{1}{8}$ MOA.

Rompons le suspense ; MOA (en anglais) signifie **Minute of Angle**, (minute d'angle en français)

Dans un cercle, on a 360 degrés, la minute d'angle, c'est $1/60^\circ$ de degré et la corde obtenue (longueur de la portion d'arc) :

- Pour un anglo-saxon mesure 1 pouce à 100 yards (2,54 cm à 91 m), 2 pouces à 200 yards, etc.
- Pour les adeptes du système métrique, cela représente 2,9 cm à 100 m.

Pour en revenir à notre carabine :

Une carabine vendue sub-MOA groupera donc ses impacts à l'intérieur d'un cercle de 3 cm à 100 m (sous certaines conditions).

Côté optique, plus le chiffre est élevé plus le point rouge est gros, et plus il est petit, plus le tir est précis. Malgré tout une 6 MOA ne couvre que 9 cm

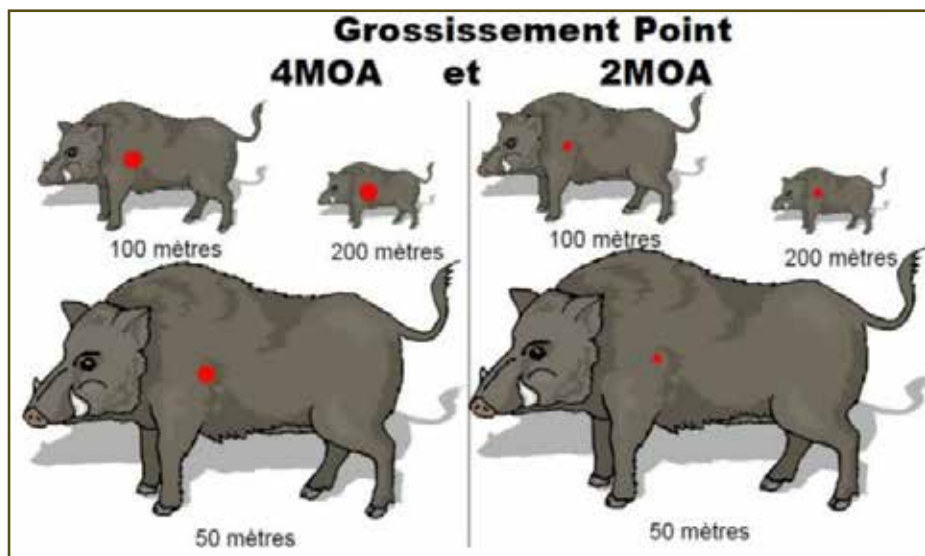


Illustration par la société Aimpoint, de la taille d'un point rouge selon la MOA et la distance

à 50 m, mais il faudra apporter un soin particulier au réglage de la luminosité afin que le scintillement ne cache pas plus que la dimension du point. On doit ajouter que sans correction de dioptries le seul moyen de réglage à votre vue ne peut se faire qu'en agissant sur la luminosité, vous devrez donc faire un compromis entre les 2 paramètres.

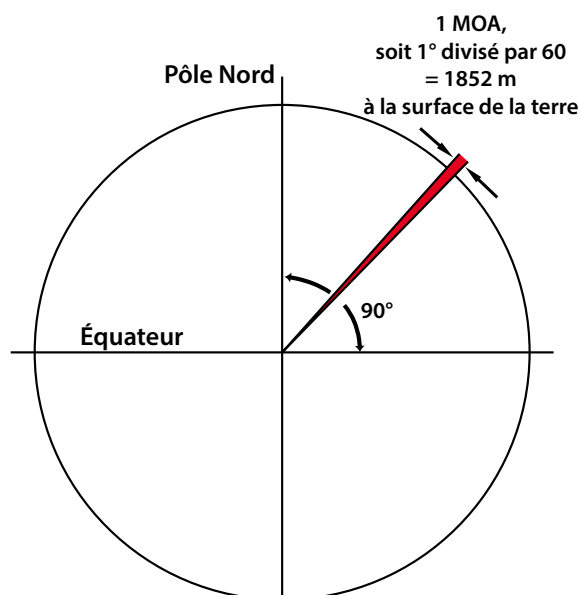
Concernant les lunettes de tir, les clics de réglage bougent la position du réticule.

Si graduation $\frac{1}{2}$ MOA, le déplacement par clic est de $\frac{1}{2}$ pouce (12,7 mm) à 100 yards (91 m). Si graduation $\frac{1}{4}$ MOA le déplacement est de $\frac{1}{4}$ pouce (6,35 mm) à 100 yards (91m).

Il est à noter que nos lunettes européennes déplacent le réticule de 10 mm à 100 m, pour un clic.

Encore une anecdote sur la minute d'angle ; vous tracez une ligne verticale Pôle Nord/Pôle Sud et une ligne horizontale correspondante à l'équateur, vous obtenez 4/4 de cercle.

À partir du centre, Tracez un secteur d'une MOA au-dessus de l'équateur,



Le secteur tracé à partir d'une minute d'angle à la surface de la terre mesure environ 1852 m

vous obtiendrez un arc à la surface de la Terre qui correspond à 1852 m, sachant que la terre à une circonférence de 40 000 Km :

$$40\,000\text{ km}/360^\circ/60' = 1,852\text{ km.}$$

Rappelez-vous, 1852 m c'est le Mille marin ou Nautical Mile, utilisé en navigation maritime et aérienne !

Voilà comment une nation de marins, jetait les bases de son système de mesure.

J.R. S

Les prélèvements 2020/2021 en Essonne...

La saison 2020/2021 vient de s'achever, une saison bien particulière en raison de la crise sanitaire. Au 8 mars, la plupart des tableaux ont été enregistrés par la fédération et excepté quelques retardataires et quelques tirs de sangliers en mars, à l'approche ou à l'affût, nous pouvons faire le point sur nos prélèvements.

Globalement, toutes espèces confondues, l'année cynégétique qui vient de se terminer constitue une excellente année et confirme que le grand gibier se porte bien dans notre département. Ces chiffres sont d'autant plus remarquables que la saison a été en partie tronquée par le confinement, puis le couvre-feu, imposés par le Covid.

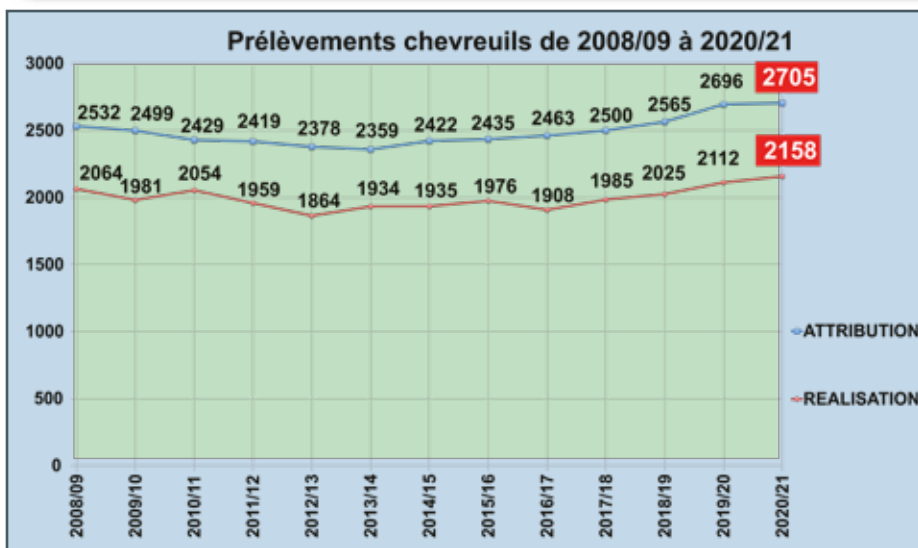
Coté chevreuil le taux de prélèvement de 80% est tout à fait honorable et se rapproche des bons taux réalisés dans les années 2013/2015. Nous enregistrons une 4ème année de hausse consécutive, soit globalement 13% de plus sur ces 4 dernières années avec 250 animaux supplémentaires. Cette augmentation, en pente douce, présage un renouveau de l'espèce chevreuil, restée très stable depuis plus de 10 ans.

Les plus grandes hausses (10% et plus) sont à l'actif des UG de Dourdan et Ollainville. Les plus fortes baisses (-10% et plus) sont pour les UG de Bouville, Chevanne et La Celle les Bordes.



Photo: Daniel Cahagne

Comparaison attributions/prélèvements chevreuils par UG				
UNITÉ DE GESTION	Attributions 2019/2020	Réalisations 2019/2020	Attributions 2020/2021	Réalisations 2020/2021
LIMOURS	11	8	11	6
TIGERY	230	195	230	204
OLLAINVILLE	285	209	311	236
VERRIERES/NOZAY/LONGJUMEAU	31	22	31	14
SAINT VRAIN	342	277	342	296
CHALO ST MARS	202	148	197	140
BOUVILLE	245	181	248	162
CHEVANNES	207	175	205	158
DOURDAN	510	407	498	452
MEREVILLE	255	199	261	206
MILLY LA FORÊT	260	213	263	215
LA CELLE LES BORDES	118	78	108	69
TOTAL ESSONNE	2696	2112	2705	2158



Coté cerf, le taux de prélèvement de 67%, sans être exceptionnel, est en hausse, par rapport à la dernière

saison (63%). L'augmentation des prélèvements se poursuit avec une 3ème année de hausse consécutive, soit 62% de plus sur les 3 dernières

Comparaison attributions/prélèvements cerfs par UG				
UNITÉ DE GESTION	Attributions 2019/2020	Réalisations 2019/2020	Attributions 2020/2021	Réalisations 2020/2021
BOUVILLE	74	52	80	59
CHEVANNES	13	4	13	6
DOURDAN	9	5	8	6
MEREVILLE	-	-	2	1
MILLY LA FORÊT	42	35	51	42
LA CELLE LES BORDES	42	18	42	18
TOTAL ESSONNE	180	114	196	132

années et 50 animaux par rapport à la saison 2017/2018.

Notre département très péri-urbain ne bénéficie pas d'un biotope très favorable aux grands cervidés, on peut cependant saluer la bonne gestion de l'espèce dans les quelques UG concernées.

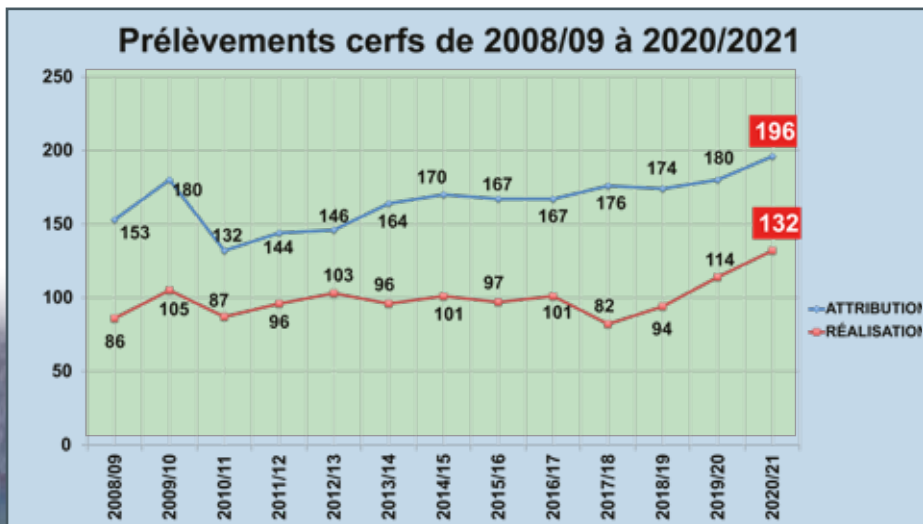


Photo : Robert Bachacou (Courance)

Le prélèvement de sanglier est stable par rapport à l'année passée, mais n'oublions pas que quelques unités viendront s'ajouter avec les prélèvements de mars.

L'augmentation en 4 ans est tout de même de 41%, ce qui reste préoccupant par rapport aux dégâts commis par les animaux et supportés financièrement par la FICIF. Les chasseurs essonniers ne doivent pas baisser la garde et désormais toutes consignes visant à faire monter les populations sont à proscrire impérativement.

Les plus fortes hausses sont pour les UG d'Ollainville (+68%), Dourdan (+32%) et Milly la Forêt (+17%). Les plus fortes baisses sont enregistrées à Saint-Vrain, (-62%) et Tigery (-53%).

Comparaison prélèvements sangliers par UG

UNITÉ DE GESTION	Réalisations 2018/2019	Réalisations 2019/2020	Réalisations 2020/2021
LIMOURS	18	27	17
TIGERY	359	410	267
OLLAINVILLE	132	157	264
VERRIERES/NOZAY/LONGJUMEAU	63	54	74
SAINT VRAIN	458	427	263
CHALO ST MARS	85	104	117
BOUVILLE	403	342	370
CHEVANNES	124	180	230
DOURDAN	251	173	228
MEREVILLE	24	52	64
MILLY LA FORÊT	426	430	505
LA CELLE LES BORDES	94	157	102
TOTAL ESSONNE	2437	2511	2501

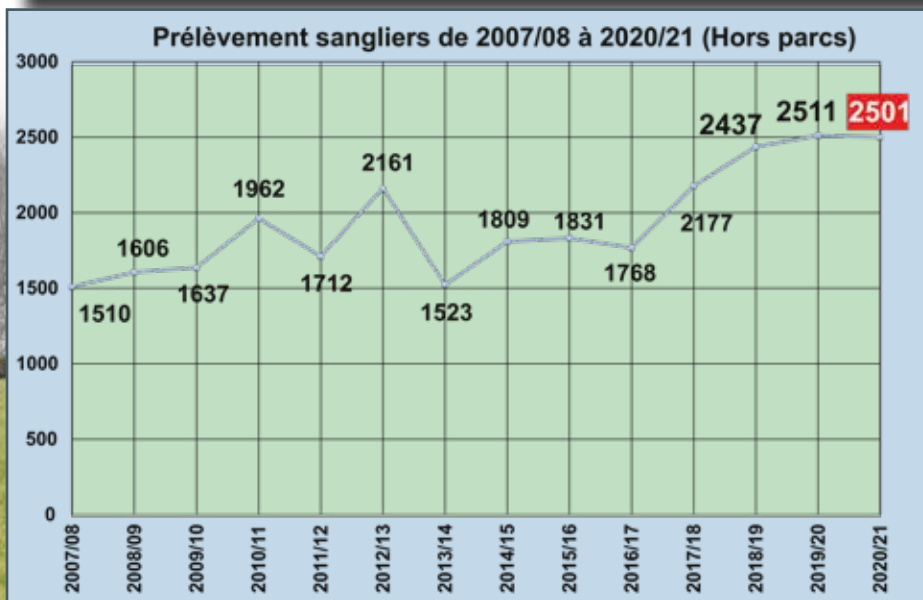


Photo : Robert Bachacou (Itteville)

Notes de lecture : Dictionnaire amoureux de la chasse

Je voudrais vous parler ici d'un livre absolument remarquable : le « dictionnaire amoureux de la chasse ». Il ne s'agit pas vraiment d'un dictionnaire, malgré le fait que les chapitres se suivent en commençant par la lettre A et en finissant par Z, et malgré le fait qu'on apprend beaucoup en le lisant. Il s'agit plutôt d'une sorte de narration de l'expérience initiatique vécue par l'auteur tout au long de sa riche vie de chasseur.

Chaque chapitre est l'occasion de parler de chasse mais surtout d'en tirer quelques enseignements aussi bien cynégétiques que culturels, historiques et philosophiques. Quant au mot « amoureux », il exprime la passion de l'auteur pour toutes les formes de chasse. L'ouvrage se termine par un abécédaire des termes de chasse qui vaut véritablement le détour par la qualité de ses définitions.

La jaquette du livre nous avertit que « cet ouvrage sans équivalent couvre l'historique des mythes et des légendes qui ont toujours accompagné la chasse ». En réalité, cela va bien au-delà. Car ce livre aurait pu s'intituler « histoire des modes de chasse et de leurs influences sur nos sociétés humaines ». C'est donc un livre que tout chasseur (et même tout non-chasseur) devrait avoir lu s'il veut mieux comprendre notre société actuelle. Un exemple ? Dans le chapitre intitulé « la chasse, notre mère », on trouve cette phrase à priori étonnante : « les vertus que nous considérons comme exclusivement humaines (courage, persévérance, altruisme, intelligence sociale) se sont développées non parce que nous étions des mangeurs de racines, mais parce que nous étions des chasseurs ». Étonnant ? Lisez ce livre, et vous serez convaincu par la démonstration.

Tout le livre est à l'avenant. L'auteur nous emmène à la chasse au chamois,

à celle du cerf de Chambord, à celle du sanglier, du brocard et du loup. Il nous parle d'armes, de dagues, des plaisirs de la table, de vénerie, de fauconnerie... De Saint-Hubert et du fameux marquis de Foudras... Et chaque chapitre est l'occasion de réflexions aussi pertinentes que passionnantes. Devant l'impossibilité de résumer cette richesse foisonnante, je préfère vous en présenter quelques extraits :

« Avec l'enfantement, la mort et les semilles, la chasse est peut-être le dernier rite primordial à échapper partiellement aux déformations et manipulations d'une mortelle démesure. »

« Je ne peux résister longtemps à l'appel de la forêt. Le besoin que j'ai d'elle s'enracine dans ma part animale autant que dans ma spiritualité. L'une n'allant pas sans l'autre. Je ne me « promène » pas en forêt. Marchant par les taillis et les futaies, je vais à la rencontre de mes origines et de mon éternité. »

« L'image de Diane-Artémis (la déesse de la chasse) s'accorde avec l'idée que les Anciens se faisaient de la nature. Ils ne la voyaient pas à la façon douceuse de Jean-Jacques Rousseau ou des promeneurs du dimanche. Ils la savaient redoutable aux faibles et inaccessible à la pitié. C'est par la force que Diane-Artémis défend sa pudeur et sa virginité, c'est-à-dire le royaume inviolable de la sauvagerie. L'offensaient ou négligeaient ses rites [...] La pudeur et la virginité d'Artémis sont une allégorie des interdits qui protègent la nature. »

« Jamais je ne serai blasé devant la découverte soudaine de la proie, devant la découverte miraculeuse de la sauvagerie [...]. Toujours en ces instants m'inonde une excitation voluptueuse mêlée de gratitude. Moi, médiocre et lourd bipède civilisé, sans vue perçante



ni odorat subtil, pour une seconde ou une minute, je suis maître du jeu, non par force mais par ruse et chance, à l'exemple de mon ancêtre à l'épieu de bois durci. Que je sois un maître dérisoire, je le sais bien. Ici, je ne suis qu'un intrus, trop généreusement toléré divinités de la forêt. »

par les

« Le cycle mystérieux de la chute et du refait saisonnier de ses bois (il s'agit du cerf) l'assimile à l'arbre de vie. La sève qui nourrit sa ramure surgit des mêmes sources que la semence inépuisable dont il inonde le ventre des biches à la saison du brâme. Dans le refait de ses bois, dans l'ivresse du rut et dans le combat contre ses rivaux, il est la fécondité incarnée, l'image vivante de la perpétuelle régénération de la nature. Depuis les temps les plus reculés, sa majesté, sa ramure et sa fertilité ont acquis un pouvoir sans égal sur l'imagination des hommes. »

En conclusion, ce livre est un monument d'érudition et d'intelligence qui vous fera pénétrer plus profondément dans les motivations les plus intimes et les plus insoupçonnées de notre passion pour la chasse. C'est un « beau » livre, au sens moral et spirituel du terme, car dans un monde de plus en plus artificiel il nous ramène aux origines et nous fait comprendre combien la chasse constitue un patrimoine à connaître et à respecter, et un élément méconnu de notre identité.

Quand notre passion pour la chasse est attaquée de toutes parts, il nous donne des armes intellectuelles pour nous défendre, et même pour faire mieux que nous défendre : pour faire comprendre et aimer la chasse à ceux qui ne la connaissent pas et ne l'aiment pas !

FL

Le coin des annonces

La rubrique des petites annonces est accessible gratuitement à tous les adhérents à jour de cotisation.
Vous pouvez nous faire parvenir vos annonces par mail : adcgge.91@free.fr

Chasse du lundi en forêt d'Orléans

- **La Fine Gâchette** recherche 2 ou 3 actionnaires pour la saison 2020/2021, forêt Domaniale d'Orléans près de Combreux, sur 2400 hectares (2 lots), (400 hectares supplémentaires par rapport à la saison précédente)
- Rendez-Vous de chasse à Combreux (45), (1 h depuis Étampes).
- Tableau de la saison 2020/2021 :
 - 50 sangliers
 - 5 grands cervidés
 - 40 chevreuils
- 20 journées de chasse à partir du lundi 11 octobre 2021
- Prix :
 - 2050 € + repas 35 € pour l'action complète
 - 1075 € + repas 35 € pour la demi-action

Pour plus de renseignements, Jacky Martin : 06 16 47 02 37 - j.martin@ancgg.org

Grands Sacs Venaison

Format XXL 500 x 800 mm
Forte épaisseur 10/100e
Poignée de transport

Prix : 35 € les 100
ou 100 € le carton de 300

Carnet de battue

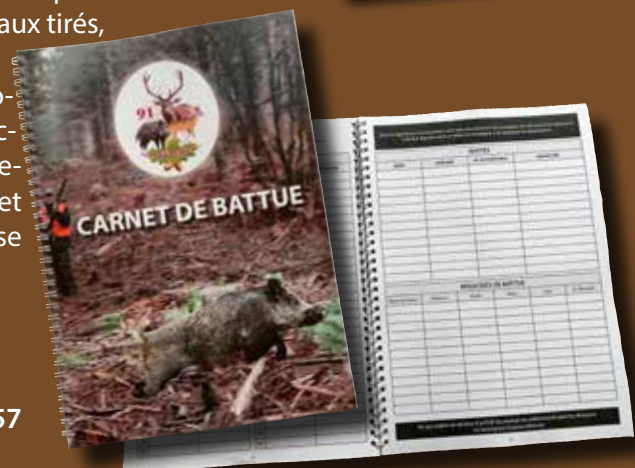
Enfin à disposition des chasseurs Essonniers !

Conçu par l'Association des Chasseurs de Grand Gibier de l'Essonne, il vous permettra de mieux organiser vos battues. Il gardera en mémoire tous les éléments importants de vos journées, (chasseurs présents, animaux tirés, numéros de bracelets, traques, etc.)

Le carnet de battue contient 64 pages, avec notamment quelques pages de conseils, les réactions au coup de feu, l'âge par la denture et l'enregistrement des chasseurs habituels de l'équipe et des invités. Il est prévu pour 48 journées de chasse et peut donc servir plusieurs années.

Prix : 15 €

Commandes auprès de Jean-Jacques Rigolet
jeanjacques.rigolet@orange.fr ou 06 43 45 48 57



S'équiper

Partager

Voyager

Rencontrer

NOUVELLES DATES

du **07** au **10** mai
2021

PARC DES EXPOSITIONS

L'ÎLE L'AUMÔNE

ALLÉE DES ÎLES ÉRIC TABARLY

78200 MANTES-LA-JOLIE

▶ Autoroute A13 sortie N°11 /



Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage

www.salondelachasse.com / +33 (0)1 34 78 98 44



JFC Normandie



L'affût - une publication de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier de l'Essonne

PHOTOS S. LARDOS